

Groupe U.M.P.

Le Président

Paris, le

30 OCT. 2012

Nos Ref / CJ/OL/EDT

Monsieur le Président de la République,

Suite à l'annonce faite par le gouvernement d'une réforme du mariage et de l'adoption, je vous informe que j'ai demandé, en vertu de l'article 46 de la loi n° 2011-814 du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique, au Conseil consultatif national d'éthique de se saisir des enjeux sociétaux que pose la perspective de l'accès aux techniques de procréation médicalement assistée aux couples de même sexe.

En effet, en raison de son statut d'autorité indépendante, de sa compétence sur les sujets de santé et de sa capacité à traiter les problèmes éthiques, le Conseil consultatif national d'éthique est l'instance qualifiée pour organiser un débat public sur les implications éthiques et scientifiques d'une telle réforme ainsi que sur l'évolution de la notion même de famille.

Plusieurs hauts responsables de la majorité, en particulier Monsieur Bruno LEROUX, Président du Groupe SRC de l'Assemblée Nationale, ont annoncé leur intention de déposer des amendements en ce sens au projet de loi qui sera soumis au Parlement. Le Ministre de la Santé elle-même semble soutenir ces initiatives.

Dans ce contexte, et dans un souci de clarté et de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, il est indispensable qu'un débat national soit organisé dans notre pays.

Alors que la question du mariage et de l'adoption engage l'ensemble de nos concitoyens, nous ne saurions faire l'économie d'un débat de fond avec tous les Français qui souhaitent s'exprimer sur un sujet aussi essentiel.

J'ai tenu à vous informer de cette démarche que je vous remercie de soutenir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président de la République, à l'expression de ma très haute considération.

Tout respectueusement.

Christian JACOB

Monsieur François HOLLANDE
Président de la République
Palais de l'Elysée
55, rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris